Soixantième année. - N ° 42 A Dimanche 1er et lundi 2 mars 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1892

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

442 408 142 RCS Clermont-Ferrand.
CHOUVY APPRO 63.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 56000.00 EUR.
Adresse : Zone Artisanale les Meules, 63270 Vic-le-Comte.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : CHOUVY APPRO 15 Société à responsabilité limitée au capital de 120 000 euros Siège social : Zone d'activité de Saussac - 15400 RIOM ES MONTAGNES 441 817 160 RCS AURILLAC CHOUVY APPRO 43 Société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros Siège social : ZA du Marcet - 43230 SALZUIT 792 777 401 RCS LE PUY EN VELAY ETABLISSEMENTS QUINTY ET FILS Société par actions simplifiée au capital de 39 000 euros Siège social : Place du Monument - 63380 PONTAUMUR 318 609 500 RCS CLERMONT-FERRAND ET SARL CHOUVY APPRO 63 Société à responsabilité limitée au capital de 56 000 euros Siège social : ZA Les Meules - 63270 VIC LE COMTE 442 408 142 RCS CLERMONT FERRAND AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 26 février 2026, la société CHOUVY APPRO 15, société à responsabilité limitée au capital de 120 000 euros, dont le siège social est Zone d'activité de Saussac - 15400 RIOM ES MONTARGNES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AURILLAC sous le numéro 441 817 160, la société CHOUVY APPRO 43, société à responsabilité limitée au capital de 100 000 euros, dont le siège social est ZA du Marcet - 43230 SALZUIT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 792 777 401, la société ETABLISSEMENTS QUINTY ET FILS, société par actions simplifiée au capital de 39 000, dont le siège social est Place du Monument - 63380 PONTAUMUR, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 318 609 500 et la société SARL CHOUVY APPRO 63, société à responsabilité limitée au capital de 56 000 euros, dont le siège social est ZA Les Meules - 63270 VIC LE COMTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 442 408 142, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption des sociétés CHOUVY APPRO 15, CHOUVY APPRO 43 et ETABLISSEMENTS QUINTY ET FILS par la société SARL CHOUVY APPRO 63. La société CHOUVY APPRO 15 ferait apport à la société SARL CHOUVY APPRO 63 de la totalité de son actif, soit 1 208 545 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 658 500 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 550 045 euros. La société CHOUVY APPRO 43 ferait apport à la société SARL CHOUVY APPRO 63 de la totalité de son actif, soit 1 539 3178 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 1 019 360 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 519 957 euros. La société ETABLISSEMENTS QUINTY

ET FILS ferait apport à la société SARL CHOUVY APPRO 63 de la totalité de son actif, soit 1 284 095 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 743 293 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 540 802 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital de la société absorbante et des sociétés absorbées étant détenus par la même société mère, la société CHOUVY ALIMENTS, société par actions simplifiée au capital de 920 000 euros, dont le siège social est situé ZA Les Meules - 63270 VIC LE COMTE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 338 383 789, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution de parts sociales créées par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Les sociétés CHOUVY APPRO 15, CHOUVY APPRO 43 et ETABLISSEMENTS QUINTY ET FILS seront dissoutes de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée le 1er avril 2026. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé pour être annexé au registre du commerce et des sociétés : - au greffe du Tribunal de commerce d'AURILLAC pour la société CHOUVY APPRO 15 en date du 27 février 2026, - au greffe du Tribunal de commerce du PUY EN VELAY pour la société CHOUVY APPRO 43 en date du 26 février 2026, - au greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND pour les sociétés ETABLISSEMENTS QUINTY ET FILS et SARL CHOUVY APPRO 63 en date du 26 février 2026. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux des sociétés absorbées dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Pour avis.

